

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 6 Février 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCAION du 30 Janvier 2024

A 18 H 00

Elus

Elu	Fonction	Présent
Didier CODORNIU	Président	x
Michel CAREL		x
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		
Sylvie FERRASSE		x
Joseph GIMENEZ		x
Marie Lou LAJUS		x
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Titulaire	Présent	Suppléant	Présent
Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	x
Laurent CAVAILLE	x	Didier GASS	
Christophe GASTON		Roland LARIPPE	
Hugues MARTIN	x		
Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	x
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIU

OBJET : SUBVENTION S. N. S. M

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Port de Plaisance participe au financement du fonctionnement de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Cette association a, en autres buts, la sauvegarde de la vie humaine en mer, sur les plages et le long du littoral français ainsi que la prévention du public contre les risques liés à la mer.

Vu la demande de l'association, Monsieur le Président propose d'accorder une subvention d'exploitation de 2 500€ à la station SNSM de Gruissan.

Il est rappelé que la SNSM bénéficie également de la gratuité du stationnement à flot de 2 bateaux à l'année, les manutentions pour mise à terre et mise à l'eau de la vedette ainsi qu'un local sis parking du Thon Club, incluant les fluides.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCORDE une subvention de 2 500 €

AUTORISE Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 07/02/2024

Acte à classer

032024

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-16T15-20-56.00 (MI251047862)

Identifiant unique de l'acte :

011-425127685-20240207-032024-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : subvention SNSM

Date de décision : 07/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte : 032024.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 16/02/24 à 15:20

Par BAERENZUNG Stéphanie

Transmis Date 16/02/24 à 15:20

Par BAERENZUNG Stéphanie

Accusé de réception Date 16/02/24 à 15:42

Délibération rendue exécutoire le 16/02/2024 à 16h
Pour le Président
Par Délégation
Le Directeur Générale
Jean Claude MERIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC Meric", with a horizontal line underneath.